

Association québécoise de droit comparé

## COLLOQUE 2023

Sous la présidence d'honneur de **Robert P. Kouri,** notaire et professeur, Université de Sherbrooke

# La personne dans tous ses états

Hey on and new of hur your ower of the to the total to the total of the total one of the self of the self of the of the office of the order of the o

5 mai 2023



Cour d'appel Édifice Ernest-Cormier

100, rue Notre-Dame Est Montréal

## MOT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ANTINE DE L'ANTI

L'Association québécoise de droit comparé se prépare, avec enthousiasme et une certaine fébrilité, à un retour à des activités scientifiques en présentiel depuis son plus récent colloque à l'automne 2019. Comme plusieurs organisations, l'Association a dû s'adapter au contexte pandémique. Le colloque qu'elle avait en tête pour l'automne 2020 a donc été remisé pour une période alors indéterminée. Comme l'Association approchait de son soixantième anniversaire, elle s'est tournée vers l'organisation d'une série de quatre panels en mode virtuel offerts au printemps 2022 autour du thème « Le droit comparé dans l'action ». Ce cycle de conférences, d'une grande richesse, a permis d'explorer avec des personnes de premier plan de la communauté juridique québécoise le rôle du droit comparé dans les études de premier cycle, la formation aux cycles supérieurs, la pratique et au sein de la magistrature.

L'Association souhaitait néanmoins intégrer à nouveau une activité majeure en présentiel pour retrouver le plaisir des échanges qui ne pourront jamais s'exprimer avec autant de spontanéité qu'en tenant un évènement où conférenciers et participants sont réunis dans un même lieu physique. C'est alors que la thématique de « La personne dans tous ses états », temporairement mise de côté en 2020, est devenue le fil conducteur d'un cycle de conférences en mode virtuel et d'un grand colloque en présentiel au printemps 2023. Ce colloque se tiendra à l'Édifice Ernest-Cormier de la Cour d'appel, un lieu que l'Association a toujours particulièrement affectionné et où de nombreux autres colloques ont déjà permis de réunir des juristes de tous les horizons autour de thématiques abordées à travers le prisme du droit comparé.

Je tiens à remercier les personnes qui ont accepté notre invitation de prendre la parole à titre de conférenciers, ainsi que mon collègue et ami Robert P. Kouri, spécialiste dont la renommée dépasse nos frontières, qui a écrit sur l'ensemble des sujets au programme et agira comme président d'honneur. Mes remerciements vont également au Fonds d'études notariales de la Chambre des notaires du Québec, au Fonds Wainwright de l'Université McGill, à la Chaire Jean-Louis Baudouin en droit civil, à la Section de droit civil de l'Université d'Ottawa, ainsi qu'à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, pour leur appui financier très précieux permettant d'offrir une formation de haut niveau à un coût abordable. D'autres partenaires méritent également de recevoir des remerciements pour leur apport en nature, soit le personnel de la Cour d'appel, la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et les Éditions Yvon Blais.

Je profite de l'occasion pour vous inviter à devenir membres ou à renouveler votre adhésion à l'Association. Ce soutien s'avère essentiel à sa mission consistant à promouvoir l'étude comparative du droit sous différentes formes — parmi lesquelles ses colloques et cycles de conférences, son concours de droit comparé ouvert aux trois cycles d'études, ainsi que son rôle en tant que comité national de l'Académie internationale de droit comparé à travers lequel elle contribue à la reconnaissance de l'excellence des juristes québécois en matière de droit comparé à l'échelle internationale. L'Association poursuit sa mission avec la ferme conviction que le droit comparé n'est pas la chasse gardée de spécialistes et s'adresse à toute personne qui croit à l'importance de porter un regard sur les autres systèmes juridiques afin de mieux comprendre ou réformer notre propre droit, ou simplement de s'ouvrir à des réalités ou des solutions juridiques dignes d'intérêt ailleurs dans le monde.

Au plaisir de vous compter en grand nombre parmi nous lors des retrouvailles que constitue ce colloque.

corp. follows - forth one I time and forthe An growther for Inquery

La présidente de l'Association,

Nathalie Vézina

## 9 h 30 Accueil des participants

Les personnes inscrites devront tenir compte du temps de passage au contrôle de sécurité à l'entrée de l'édifice. Les membres du Barreau et de la Chambre des notaires peuvent obtenir un passage plus rapide en présentant leur carte de membre et une pièce d'identité avec photo.

## 10 h Ouverture du colloque Nathalie Vézina

Présidente de l'Association québécoise de droit comparé

Mot de bienvenue du président d'honneur Robert P. Kouri

Notaire et professeur, Université de Sherbrooke

## Première partie

La personne, la procréation et le statut juridique de l'embryon

Naître ou ne pas naître : enquête sur les conceptions doctrinales de la maxime *infans conceptus* 

#### Gaële Gidrol-Mistral

Professeuse, Université du Québec à Montréal

## Michaël Lessard

Doctorant, Université de Toronto

En droit civil, la personne est dotée de la personnalité juridique. Cette dernière, aptitude à avoir des biens et des obligations, permet aux acteurs juridiques de participer activement au commerce juridique par l'appropriation de biens et l'entrée en relation avec les autres personnes. Pour les personnes physiques, la personnalité juridique s'acquiert au moment de leur naissance, vivante et viable. Ainsi, avant la naissance, l'enfant conçu ne dispose pas de la personnalité juridique. Selon la logique civiliste binaire, si l'embryon n'est pas une personne, il serait donc une chose. La négation de la personnalité juridique de l'embryon est remise en cause par le truchement de la maxime *infans conceptus*, qui permet de considérer l'enfant conçu comme né chaque fois qu'il y va de son intérêt. Cette maxime, qui puise ses racines dans notre tradition romaniste, est une porte d'entrée pour réfléchir à cette bivalence. Cette présentation n'a pas pour objectif de déterminer quel est ou devrait être le statut juridique de l'embryon, mais de comprendre quelle construction les manuels québécois et français font de l'embryon à l'aune des conceptions doctrinales de la fiction de la maxime *infans conceptus*.

## Période de questions et de discussions

Pause santé

## Deuxième partie

La personne, la procréation et la mort

Devenir « parent » après sa mort : Les enjeux juridiques de la procréation *post mortem* 

### **Brigitte Lefebvre**

Notaire émérite et professeure, Université de Montréal

#### **Nicole Gallus**

Avocate et professeure, Université libre de Bruxelles

#### Elena Lauroba Lacasa

Professeur titulaire et professeur « catedrático », Universidad de Barcelona / Université de Barcelone

Les avancées des techniques médicales permettent désormais d'outrepasser son existence de mortel et de devenir «parent» après sa mort. En effet, un embryon peut être fécondé du vivant puis congelé pour un usage futur. Des gamètes féminins ou masculins peuvent être congelés du vivant, voire prélevés après la mort, en vue d'une insémination ou de la création d'un embryon qui pourrait être implanté *post mortem*.

Diverses lois balisent le processus de procréation assistée : prélèvement du matériel reproductif, fécondation, conservation des gamètes ou de l'embryon, insémination ou implantation. Elles soulèvent néanmoins plusieurs autres enjeux juridiques. Le projet parental survit-il au décès? Quel sera le lien entre l'enfant né post mortem et son défunt parent? Se pose alors la question de savoir si la filiation de l'enfant peut être établie avec le défunt et, dans l'affirmative, si cette filiation en fait un héritier et un créancier alimentaire du défunt. De plus, doit-on distinguer la procréation assistée homologue de celle qui est hétérologue? Les modifications apportées au Code civil du Québec, en juin 2022, répondent à certaines de ces questions, mais en laissent d'autres en suspens. Les enseignements du droit comparé canadien et européen contribueront à alimenter les réflexions sur des pistes de solution potentielles.

## Période de questions et de discussions

## 12 h 15 Lunch offert sans frais sur place

Assemblée générale annuelle de l'AQDC de 12 h 30 à 14 h (ouverte avec ou sans inscription au colloque)

## Troisième partie

La personne en situation de vulnérabilité

## Penser en termes d'autonomie et de vulnérabilité : La réforme du droit de la protection juridique en Espagne

#### Elena Lauroba Lacasa

Professeur titulaire et professeur « catedrático », Universidad de Barcelona / Université de Barcelone

La loi espagnole du 2 juin 2021 (loi 8/2021) a réformé la section du Code civil visant les personnes handicapées. Cette loi adopte les principes et les dispositions de la Convention de New York relative aux droits des personnes handicapées et élimine de manière définitive la condition de personne incapable. Pour de nombreux juristes, la réforme constitue la plus importante modification du Code civil depuis la loi sur le divorce. Le législateur est clairement attaché à la promotion de l'autonomie des personnes handicapées et au respect de leurs souhaits et préférences, écartant le principe d'une détermination objective de leur intérêt. Des mécanismes d'accompagnement informels sont favorisés et, comme dernière option, un curateur peut être désigné (ou l'assistance dans le cas de la Catalogne). La réforme suscite l'enthousiasme et la réticence. Le défi qu'elle pose est celui de sa mise en œuvre adéquate. Les études soulèvent une autre question : au-delà du changement de paradigme proclamé, le concept souple, ample, des personnes handicapées ne nous ramène-t-il pas à une vision juridique des personnes vulnérables? La conférencière défend la position selon laquelle le concept de vulnérabilité, qui n'était pas un concept juridique, mais plutôt pédagogique, est en train de trouver une place prééminente dans le droit privé.

## Vers une protection juridique plus inclusive des personnes majeures en situation de vulnérabilité

### **Christine Morin**

Notaire émérite et professeure, Université Laval

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022, la *Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes* (Projet de loi 18) est en vigueur au Québec. Cette loi s'inscrit dans un mouvement international qui vise à répondre aux objectifs de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (Convention de New York) qui aspire à mieux accompagner la personne majeure, sans la déclarer juridiquement « incapable » pour autant. La conférencière aborde les principaux changements apportés récemment au droit québécois. Plus largement, elle s'intéresse à l'évolution des représentations sociales associées aux personnes en situation de handicap ou en situation de vulnérabilité et à la protection de leurs droits.

## Période de questions et de discussions

### Pause santé

## Quatrième partie

## La personne et l'élargissement de l'aide médicale à mourir

#### Michelle Giroux

Avocate et professeure, Université d'Ottawa

#### **Nicole Gallus**

Avocate et professeure, Université libre de Bruxelles

La conférence des professeures Nicole Gallus et Michelle Giroux traitera des développements concernant l'aide médicale à mourir (AMM) dans une perspective de droit comparé Canada/Belgique. Au Canada et au Québec, plusieurs rapports d'experts, de même que des débats en commission parlementaire, font valoir que la législation devrait être élargie afin de permettre l'AMM aux personnes atteintes de maladie mentale ainsi que la formulation des demandes anticipées d'AMM. En Belgique, un retour sur les pratiques existantes et leur évolution depuis 2002 sera effectué et prendra en compte les enseignements de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. La conférence prendra la forme d'un dialogue entre les deux conférencières.

## Période de questions et de discussions

## Conclusion par le président d'honneur du colloque

16 h 30 Cocktail de clôture

## **Notes biographiques**

### Robert P. Kouri

Robert P. Kouri, B.A. (Bishop's), LL.L. (Sherbrooke), M.C.L. (McGill), D.C.L. (McGill) est professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke depuis 1966. Il est également membre de la Chambre des notaires du Québec. Il a publié les ouvrages La responsabilité civile médicale (en collaboration avec Alain Bernardot), ainsi que L'intégrité de la personne et le consentement aux soins et Éléments de responsabilité civile médicale : Le droit dans le quotidien de la médecine (en collaboration avec Suzanne Philips-Nootens). Il a présidé les travaux du comité éditorial du *Private Law Dictionary and* Bilingual Lexicons au Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec (maintenant le Centre Paul-André Crépeau de droit privé et comparé). Il a été professeur invité à la Faculté de droit de l'Université McGill. Il a participé aux travaux de réforme qui ont mené à l'adoption du Code civil du Québec. Il a agi à titre de consultant auprès de Justice Canada, du ministère de la Justice du Québec et de la Commission de réforme du droit du Canada. Il est directeur du Groupe de recherche en droit de la santé de l'Université de Sherbrooke (GREDSUS), ainsi que membre du Board of Professional Advisors de la revue American Journal of Contemporary Health Law and Policy et du Comité d'éthique de la recherche de Santé-Canada. Il est rédacteur adjoint/Associate Editor de la collection Canadian Cases on the Law of Torts/Recueil de jurisprudence canadienne en responsabilité civile publié par Carswell Thomson.

#### **Nicole Gallus**

Nicole Gallus est licenciée en sciences politiques (Université libre de Bruxelles), docteur en droit (Université libre de Bruxelles) et avocate spécialisée en droit familial. Elle est professeure à l'Université libre de Bruxelles et chercheur au centre de droit privé de cette même université. Elle a été membre du comité consultatif de bioéthique de Belgique. Ses domaines de recherche sont la procréation, la filiation, la fin de vie, la protection des vulnérabilités et la bioéthique. Elle est membre d'associations belges et internationales en droit de la famille et en bioéthique Elle a participé à différents projets de recherche avec les université d'Aix-en-Provence, Lyon, Rennes, Montréal, Madrid et Valladolid. Elle occupe le poste de rédacteur en chef de la revue Forum de droit familial et membre des comités de rédaction des revues J.L.M.B. et Journal des juges de paix

#### Gaële Gidrol-Mistral

Gaële Gidrol-Mistral est professeuse au Département des sciences juridiques de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM. Elle est également directrice du Groupe de réflexion en droit privé (GRDP) et chercheuse dans le Groupe de recherche sur les humanités juridiques. Ses recherches, qui prennent ancrage dans le droit comparé, questionnent les fondements du droit civil. Ses travaux sur les possibilités de réintroduire, à côté de la propriété individuelle dominante, des formes plus sociales et solidaires de propriétés, ou sur l'impact des biotechnologies sur les catégories du droit civil, proposent une relecture des concepts et catégories du droit civil à l'aune des transformations générales du droit privé.

## Inscription au colloque (obligatoire)

Formulaire en ligne

•	
www.aqdc.qc.ca	
Tarifs	
Régulier	100 \$
Jeune praticien(ne) (5 ans de pratique ou moins) ou organisme communautaire	50 \$
Étudiant(e) à temps plein	25 \$

Le paiement est requis pour confirmer l'inscription. Le nombre de places est limité. Prière de s'inscrire d'ici le **30 avril 2023.** 

## Adhésion à l'AQDC (facultative)

Tarifs	
Régulier	50 \$
Étudiant(e) à temps plein	15 \$

#### Modes de paiement acceptés

Virement Interac — Adresser tout virement à info@AQDC.qc.ca

Chèque – Acheminer à l'adresse suivante : Association québécoise de droit comparé Faculté de droit Université de Sherbrooke 2500 boul. de l'Université Sherbrooke QC J1K 2R1

Contacter l'Association pour tout arrangement relatif à l'émission d'un chèque par un tiers-payeur.

## Comité organisateur

Nathalie Vézina, avocate et professeure Université de Sherbrooke

Marie-Ève Arbour, professeure Université Laval

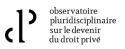
Thuy Nam Tran Trân, notaire Université de Montréal

## Colloque réalisé grâce à la collaboration financière de :













## **Michelle Giroux**

Michelle Giroux est professeure titulaire à la Section de droit civil de l'Université d'Ottawa et membre du Barreau du Québec depuis 1989. Elle enseigne le droit des personnes et de la famille, la bioéthique et le droit médical. Ses recherches portent sur les soins de fin de vie ainsi que sur la filiation et la définition de la famille. Elle travaille notamment sur des thèmes liés à la procréation assistée dont le droit fondamental de connaître ses origines et la maternité pour autrui. Elle s'intéresse aux approches multidisciplinaires pour analyser le droit. Elle est l'auteure de plusieurs publications, rapports de recherche et communications, au Canada et à l'étranger. Elle a été professeure invitée à la Faculté de droit de l'Université de Montréal (2008 et 2017), à l'Institut national de la recherche scientifique – Urbanisation Culture Société à Montréal (2014-2015), à l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne et à l'École des Hautes études en sciences sociales (EHESS) à Paris (2012), ainsi qu'à l'Université de Barcelone (2003). Elle a été élue membre associée de l'Académie internationale de droit comparé en 2017. Depuis 2015, elle est membre du Comité consultatif de la Commission du droit de l'Ontario, sur le projet « Améliorer les dernières étapes de la vie ». Elle a fait partie du comité de juristes experts désigné par le gouvernement du Québec pour étudier la mise en œuvre des recommandations de la Commission spéciale de l'Assemblée nationale du Québec sur la question de mourir dans la dignité et dont le rapport a été rendu public en janvier 2013. Elle a présidé l'Association québécoise de droit comparé en 2013-2014, ainsi que l'Association des professeures et des professeurs de droit du Québec en 1998-1999. Elle est membre du Laboratoire de recherche interdisciplinaire sur les droits de l'enfant (LRIDE) et du Centre de droit, politique et éthique de la santé (CDPES). Elle est impliquée dans plusieurs projets et partenariats de recherche sur le plan national et international.

#### Elena Lauroba Lacasa

Elena Lauroba Lacasa est professeur titulaire depuis 2001 et professeur « catedrático » depuis janvier 2023 à la Faculté de droit, Universidad de Barcelona / Université de Barcelone. Ses lignes prioritaires de recherche sont le droit de la personne et de la famille, les droits réels et les ADR. Elle s'intéresse aussi à d'autres sujets du droit civil, parmi lesquels le droit des obligations (paiement et vente) et des successions (pactes contractuels et legs). Elle est présidente du groupe espagnol de l'Association Henri Capitant des amis de la culture juridique française (depuis 2016), après en avoir été la secrétaire (de 2004 à 2016). Elle est membre de l'European Law Institute. Elle a effectué nombre de séjours de recherche à l'étranger, notamment l'Institut de droit comparé — Panthéon Assas (2012), l'ULB (2013), Cambridge University (2014), Edinburgh Law School (2015), Paris II (2016), Westminster (2017), l'Institut de droit comparé — Panthéon Assas (2022). Elle collabore régulièrement avec la Chambre des Notaires de Catalogne et a été membre du Conseil directeur de la Section de droit civil du Barreau des avocats de Barcelone (de 2013 à 2019).

## **Brigitte Lefebvre**

Brigitte Lefebvre, LL.B., D.D.N., LL.M. (Montréal) est docteure en droit de l'Université Panthéon-Assas (Paris II). Elle est professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et titulaire de la Chaire Jean-Louis Baudouin en droit civil. Elle enseigne le droit privé. Elle a été professeure invitée à l'Université Panthéon-Assas (Paris II), à l'Université Jean-Moulin (Lyon III) et à l'Université de Bordeaux. Ses principaux champs de recherche sont les conjoints de fait, le droit patrimonial de la famille, les personnes vulnérables et la justice contractuelle, principalement la bonne foi. Elle est l'auteure de nombreux articles et a prononcé plusieurs conférences dans les milieux universitaires et professionnels, tant au Québec qu'à l'étranger. Entre autres, elle a publié un ouvrage portant sur la bonne foi dans la formation du contrat, sujet de sa thèse de doctorat, et une monographie sur les régimes matrimoniaux, tous deux aux Éditions Yvon Blais. Elle assume la rédaction et la mise à jour annuelle des chapitres « La bonne foi » et « L'union de fait » dans la collection JurisClasseur Québec. Elle est membre du conseil d'administration de l'Association Henri Capitant (section québécoise) depuis 1995 et du comité scientifique de la Revue du notariat. Elle a été présidente de l'Association québécoise de droit comparé (2005) et titulaire de la Chaire du notariat de l'Université de Montréal (de 2004 à 2018). Elle est notaire émérite et membre de la Chambre des notaires du Québec depuis 1985.

### Michael Lessard

Michaël Lessard est doctorant en droit à l'Université de Toronto et membre du Barreau du Québec. Détenteur d'un double baccalauréat en droit civil et en common law de l'Université McGill, il a travaillé à titre d'avocat recherchiste à la Cour d'appel du Québec avant de poursuivre ses études à la maîtrise en théorie du droit à l'Université de New York. Il est membre du Groupe de recherche sur les humanités juridiques et du Groupe de réflexion en droit privé. Ses recherches portent principalement sur le droit des personnes, le droit des familles et le droit des animaux.

#### **Christine Morin**

Christine Morin est professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval et notaire émérite. Elle est membre permanente du Centre Paul-André Crépeau de l'Université McGill et représentante du notariat québécois au sein de l'Union internationale du notariat (UINL). Elle est également membre du Comité consultatif sur la maltraitance matérielle et financière des aînés mis en place par le Secrétariat aux aînés et elle a été nommée membre du Comité de la protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées du Curateur public du Québec par le ministre de la Famille. La professeure Morin a été la première titulaire de la Chaire de recherche Antoine-Turmel sur la protection juridique des aînés de l'Université Laval (2014-2020). Elle enseigne le droit civil, notamment le droit des personnes physiques, de la famille et des successions à la Faculté de droit de l'Université Laval et à l'Université du notariat mondial Jean-Paul Decorps. Elle a été la récipiendaire du Maillet du corps professoral de la pédagogie en 2014 et en 2015 et du Maillet du corps professoral de l'implication en 2022. Elle a reçu le prix Option consommateurs 2020 pour son apport à la protection des droits des consommateurs aînés et une Médaille d'honneur de la Chambre des notaires du Québec en 2012 pour sa contribution en matière d'enseignement et de publication. L'ouvrage Droit des aînés, dont elle a assuré la direction, a été récompensé par le premier prix de la Fondation du Barreau du Québec dans la catégorie « ouvrage collectif » en 2022.